

Examen de spécialiste en vue de l'obtention du titre en Cardiologie

Conformément au programme de formation postgraduée, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001, la participation à l'examen de spécialiste est une condition nécessaire, et la réussite est obligatoire pour les candidats qui n'auront pas terminé leur formation en cardiologie avant le 31 décembre 2000. Il leur est recommandé de passer l'examen de spécialiste au plus tôt durant la dernière année de formation postgraduée réglementaire.

Lieu: Division de Cardiologie, CHUV, Lausanne; Klinik für Kardiologie, Universitätsklinik, Inselspital, Bern

Date: Jeudi, 3 novembre 2005, 08h00

Taxe d'examen: CHF 500.–

Renseignements: Prof Dr Christian Seiler, Klinik für Kardiologie, Universitätsklinik, Inselspital, CH-3010 Bern, tél. +41 (0)31 632 36 93, fax +41 (0)31 632 42 99, E-Mail: christian.seiler@insel.ch

Formulaire d'inscription chez: Société Suisse de Cardiologie, Mme. Therese Kaspar-Bula, Schwarztorstrasse 18, CH-3007 Bern, tél +41 (0)31 388 80 90, fax +41 (0)31 388 80 98, E-Mail: info@swisscardio.com. Download Website: www.swisscardio.ch

Annexe: CV y compris la formation postgraduée

Délai d'inscription: 31. août 2005